

**DELIBERATION N° 2000/09-04 - CONSTRUCTION DE
4 MAISONS D'HABITATION RUE DE L'EGLISE :
FOUILLES ARCHEOLOGIQUES**

Monsieur REINSTADLER, rapporteur, rappelle à l'Assemblée la décision du 22 mai 2000, portant sur la 1ère phase de travaux liés à l'étude et à la conservation des vestiges archéologiques éventuellement présents dans les sols (construction d'un bâtiment Poste et 10 logements Place Ferri).

Il y a lieu d'engager la seconde phase dont le montant s'élève à 351 910 F TTC (redevance DRAC) et à 50 000 F TTC (location de matériel), et qui concerne les terrains

destinés à l'implantation de 4 maisons d'habitation sises N° 34 à 80 Rue de l'Eglise.

Monsieur REINSTADLER précise que cette seconde tranche est susceptible de bénéficier d'une subvention de 147 119, 50 F, soit 50 % du montant H.T. des travaux (294 239 F HT).

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide par 23 voix pour et 5 voix contre :

- de confirmer sa demande de subvention en vue d'obtenir une participation de l'Etat de 50 % du montant des travaux,
- d'autoriser Monsieur le Maire à accepter le devis de l'AFAN pour la 2ème tranche des travaux de fouilles archéologiques pour un montant de 351 910 F TTC,
- d'autoriser Monsieur le Maire à procéder à la location du matériel nécessaires et à signer les contrats s'y rapportant pour un montant de 50 000 F TTC,
- d'inscrire les crédits nécessaires au budget en cours.